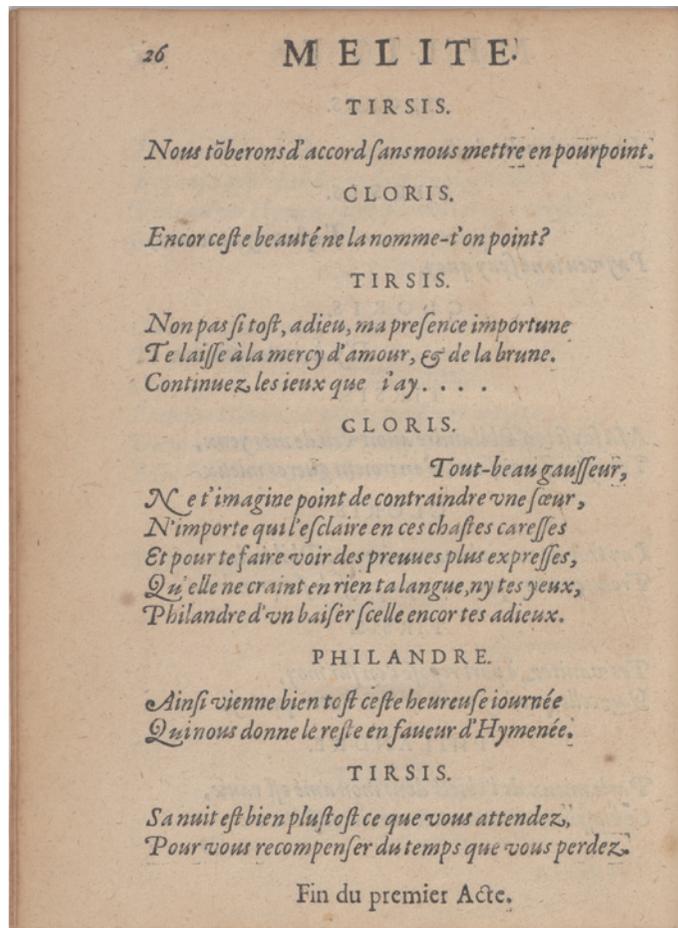


LES POINTS DE SUSPENSION

UN PEU D'HISTOIRE



Corneille, *Mélite ou les Fausses Lettres*, Paris, F. Targa, 1633, p. 26.

Les points de suspension sont nés au théâtre. La pièce à conviction est *Mélite ou les Fausses Lettres*, comédie écrite par Corneille en 1625 et publiée en 1633, acte I, scène 5 :

Tirsis.

— Continuez les jeux que j'ay. . . .

Cloris.

— Tout-beau gausseur,

Ne t' imagine point de contraindre une sœur [...]

Ces quatre points, plus espacés que nos points de suspension, Alain Riffaud les interprète non pas comme un signe de ponctuation mais comme « une didascalie graphique » (*La Ponctuation du théâtre imprimé au XVII^e siècle*, p. 194), une indication scénique, un moyen d'écrire l'interruption. Le signe actuel prendra peu à peu sa place dans notre écriture sous des noms divers : point d'omission, point interrompu, point de coupure, points suspensifs et points de suspension. Il accompagnera, de l'âge baroque à l'âge classique, la pensée libertine. Puis, avec le romantisme, l'inexprimable du cœur, de la passion, c'est-à-dire l'expression latente de ce qui devait rester dans le non-dit (Julien Rault, *Poétique du point de suspension. Essai sur le signe latent*).

En somme, les « dits » de ce signe qui ne dit rien lui assurent une grande richesse, et les auteurs en usent de manières très différentes.

LES USAGES TYPOGRAPHIQUES

Le signe appelé « points de suspension » a la forme de trois points qui se succèdent sur la ligne d'écriture (...).

Le premier des trois points suit le mot qui précède. Une espace forte sépare le troisième point du mot suivant. Cette règle s'applique avant une majuscule ou à l'intérieur d'une phrase :

Le *letto matrimoniale*, les rideaux fermés, les lampes... La petite, avec sa larme au coin de l'œil... cela valait toutes les lamentations d'une famille...

(Morand, *Venises*)